



Du rapport de développement durable au rapport intégré... vers un rapport de territoire ?

24 octobre 2013 – ESCP Europe

Introduction

Antoine Charlot – Comité 21

La présente rencontre est le **prolongement de la journée organisée par le Comité 21, en 2011**, autour de l'évaluation des stratégies de développement durable des collectivités et des entreprises. Dans le cadre de ce rendez-vous, et à l'instar des années précédentes, le Comité 21 a étudié les rapports de développement durable (DD) produits par les entreprises et les collectivités membres de son réseau. Ce travail permet de dégager les tendances de l'année et de repérer les formats et contenus innovants. Cette rencontre vise à aborder les tendances des rapports de DD de 2012 par rapport à l'année 2011 et à nous projeter sur 20 ans en matière de reporting, à travers un exercice prospectif qui permettra de capitaliser sur les différentes propositions.



Madely Valerius – ESCP Europe

ESCP Europe, qui, en tant qu'établissement d'éducation, est lui-même engagé dans l'exercice du développement durable, notamment dans le cadre de l'obtention d'accréditations, affirme son engagement au service des valeurs de DD. Dans le cadre d'une approche transversale, cela se traduit à travers plusieurs initiatives: son adhésion au Global Compact en mai 2005, l'ouverture d'un centre de recherche à Berlin sur le thème « Business and society » qui rassemble des experts de DD/RSE, ainsi que la création du poste de chargé de la coordination de la politique DD au sein des campus de l'école, tenu par Olivier Delbard.



Présentation d'Infos 21 spécial rapports développement durable

Isabelle Boudard – Comité 21 : bilan pour les entreprises

On assiste à une tendance croissante de production de rapports de DD dans le monde, qui s'accompagne de politiques d'incitation et de réglementation de plus en plus nombreuses. En parallèle apparaît également une **tendance forte au « comply or explain »** pour un reporting encore largement dominé par les grandes entreprises. Plusieurs faits marquants depuis 2011 dans ce domaine :

- à l'échelle internationale et européenne : le **sommet Rio+20** (2012) durant lequel les Etats signataires ont réaffirmé leur intérêt pour les rapports de DD tout en amorçant l'idée du rapport intégré via les Amis du paragraphe 47 ; la **Global Reporting Initiative** (GRI) (4ème version – publiée mai 2013 et lancement officiel en France le 27 novembre) qui met l'accent sur la notion de matérialité ; l'**IIRC** (2012) qui a expérimenté le reporting intégré avec 130 participants issus de 25 pays différents et dont le bilan sera publié le 3 décembre prochain, et le **projet de directive de la Commission Européenne** (2013) qui concerne 18 000 entreprises.
- à l'échelle nationale : rappelons que l'**article 225 de la Loi Grenelle 2** a été cité comme un : « cas d'école en matière de non respect des objectifs initiaux de la loi par le décret d'application » (rapport du Sénat de janvier 2013). Cette année a également été marquée par la publication de l'arrêté sur la vérification des données extra-financières ; la création de la **Plateforme nationale RSE** en juin 2013 ainsi que la publication de plusieurs études-bilans : Orée, Ernst & Young, Deloitte... à retrouver dans la [note Infos 21](#).



Pour en savoir plus : [lire les interviews de l'IIRC sur le reporting intégré et de la GRI dans la lettre infos 21](#)
[lire la présentation d'Isabelle Boudard](#)

Marion Martorell- Comité 21 : bilan pour les collectivités

Depuis 2011, les collectivités de plus de 50 000 habitants doivent désormais, elles aussi, rendre compte de leurs démarches de développement durable. Quatre types de rapports révélant le niveau de maturité des collectivités ont été identifiés : le **rapport-contrainte** qui est perçu comme une formalité administrative ; le **rapport-diagnostic** qui tente de sensibiliser les élus aux enjeux des territoires; le **rapport-stratégie** qui tente d'intégrer une cohérence avec les politiques en place (Agenda 21, PCET, PLU, etc.); et le **rapport-outil de dialogue** utilisé pour développer et faire avancer le débat avec les parties prenantes. Celui-ci a également fait l'objet d'innovation au niveau de la forme. Quelques caractéristiques sont toutefois à souligner : la confusion entre bilan et évaluation ; l'approche parfois trop scolaire liée au cadre de référence national établi par le Grenelle 2, et enfin la rédaction du rapport exclusivement en interne. Dans les rapports 2012 étudiés par le Comité 21, les thèmes les plus abordés sont : le bio et le local dans l'alimentation scolaire ; la forte mobilisation interne dans les écogestes du quotidien; l'éco-conditionnalité dans la commande publique ; la numérisation du territoire (mise en place d'espaces numériques de travail, dématérialisation, etc.). On remarque toutefois, l'absence d'un thème important : la lutte contre la corruption et la fraude.

Pour en savoir plus : [lire la présentation de Marion Martorell](#)



Conférence n°1 : les rapports développement durable des entreprises et des collectivités, quel bilan 2013 ?

Collectivités : Marion Dorel – ETD, Centre des ressources du développement territorial

Depuis la sortie de la circulaire imposant l'exigence de rapports de DD, un **guide méthodologique** sur le sujet a été publié par le Commissariat Général au Développement Durable. En Ile-de-France, il existe près de 90 collectivités qui doivent remplir l'obligation de rapports de DD, nécessitant donc un accompagnement. Le bilan des collectivités, depuis deux années d'exercice, mené par ETD, est mitigé. L'exercice du rapport trouve encore difficilement sa place dans la dynamique territoriale du développement durable. **Deux générations de rapports de DD ont pu être constatées** : la première génération(2011) dresse un état des lieux des actions en matière de développement durable et la deuxième génération(2012) propose une analyse plus approfondie des actions, en référence au cadre national des Agenda 21, et des indicateurs de suivi et d'évaluation. Par ailleurs, la majorité des collectivités considère le rapport de DD comme une opportunité pour éclairer leur choix budgétaire et stratégique et il encouragerait le dialogue entre les différentes parties prenantes. Le rapport de DD a également servi de vecteur de mobilisation et de sensibilisation des services des collectivités sur le développement durable tout en permettant d'asseoir la légitimité du service environnement ou développement durable ou encore Agenda 21.



En termes de contenus, les premiers rapports sont très centrés sur un ensemble d'actions et de politiques sur le développement durable (suivi et évaluation des Agenda 21). Par contre, les éléments chiffrés et les indicateurs de suivi et d'évaluation sont insuffisants et le lien entre les politiques transversales au regard du développement durable et les choix budgétaires reste à construire. Il faut noter en outre, **la quasi-absence de perspectives des projets territoriaux en matière de DD dans les rapports**, qui n'ont pas créé de débats dans les assemblées délibératives.

En termes de diffusion et de communication, les collectivités réalisent deux versions du rapport : une version technique, peu accessible en externe et une autre plus synthétique, reprenant des actions chiffrées et exemplaires. La diffusion des rapports DD se fait par les sites internet, en format papier ou sous forme de présentations lors des événements DD. En conclusion, les rapports de DD sont voués à se perfectionner voire à acquérir une autre ambition. Il faudrait encourager davantage le détachement par rapport au formalisme que l'exercice peut engendrer.

Pour en savoir plus : [lire la présentation de Marion Dorel](#)

[consulter le guide méthodologique du Commissariat Général au Développement Durable](#)

Entreprises : Sylvain Lambert – PriceWaterHouseCoopers (PwC)

Les entreprises ont l'obligation d'émettre un rapport de développement durable depuis 2001 avec la loi NRE (Nouvelles Régulations Economiques) qui a été élargie par l'article 225 de la loi Grenelle II dont le décret a été publié en 2012. Depuis 2013, la **vérification des données extra-financières** est obligatoire, permettant la mise en exergue de questions qui existaient déjà au sein de l'entreprise et renforçant l'action des entreprises qui effectuaient déjà cet exercice grâce à une stratégie volontariste. Ces dispositions ont par ailleurs évolué puisque cette exigence de rapports de DD s'appliquera désormais aussi aux grosses PME et aux ETI (aux entreprises non cotées de plus de 500 personnes et faisant plus de 100 millions € de chiffre d'affaires). Le bilan pour les entreprises est mitigé, car depuis la sortie de la loi, nombre d'entre elles ont eu peu de temps pour s'adonner à l'exercice de reporting. De plus, celles-ci ont été confrontées à un **souci de définition** : le Grenelle ne mentionne pas d'indicateurs précis, mais seulement 42 thématiques. Le choix d'indicateurs demande beaucoup de travail en amont : sélection, définition, exclusion de certains indicateurs....



Un autre obstacle auquel ont été confrontées les entreprises semble être la difficulté de rassembler les informations, notamment à cause de la contrainte de temps à laquelle elles ont dû s'adapter. Il semblerait que les entreprises aspirent à l'avenir à davantage de souplesse dans la production des rapports de DD. Enfin, la vérification pose également la question de la formalisation d'autant plus qu'un bon reporting demanderait 4 à 5 ans, surtout qu'il n'y a pas de personnel formé exclusivement à cette tâche. En conclusion, il faut plus de souplesse, de pragmatisme et de bon sens dans l'exercice du reporting pour les entreprises.

Bilan d'étape dans le cadre de l'étude Orée sur la première année d'application de l'article 225 du Grenelle 2 : Patrick Jolivet – Orée

L'association **Orée**, sur demande du MEDDE¹, a réalisé un bilan d'étape de la première année d'application de l'article 225 du Grenelle 2. L'étude a porté sur un échantillon comprenant les 20 premières capitalisations du CAC 40 et les 20 dernières capitalisations du SBF 120. Une analyse du reporting et des documents de référence a été effectuée, ainsi qu'un examen des 42 items du décret, qui ont été déployés en 53 items élémentaires, avec deux focus thématiques particuliers : l'eau et la biodiversité. Les résultats de l'étude sont les suivants :



- ⇒ **Usage relatif du comply or explain** : les entreprises préfèrent souvent donner des informations qualitatives partielles non opposables plutôt que de justifier le non renseignement d'un item.
- ⇒ **Absence d'information opposable** : les informations données sont très générales et ne permettent pas d'étayer un jugement sur ce que fait réellement l'entreprise sur un item donné.
- ⇒ **Le périmètre de consolidation est une donnée en construction** : il faudrait encore quelques années pour que des périmètres de consolidation homogènes entre les données extra-financières et financières soient établis.
- ⇒ **Absence de comparabilité entre les entreprises** : le décret ne permet pas la comparabilité entre les entreprises car elles renseignent différemment les informations sur un même item. Si les entreprises ne veulent pas cette comparabilité, le législateur, quant à lui, souhaitait sa faisabilité afin de permettre aux investisseurs de faire des choix ISR², et aux consommateurs de choisir des produits provenant des entreprises plus respectueuses de l'environnement.
- ⇒ **Diversité d'appréhension de certains items** tels que l'utilisation des sols, le dialogue avec les parties prenantes, le respect des conventions de l'OIT³.

La conclusion de l'étude est plutôt positive : des **progrès en termes de reporting extra-financier** ont été ressentis, mais une **clarification de certains items et une meilleure pédagogie** sont indispensables. Il faudrait donc un guide méthodologique pour préciser les items. A moyen et long terme, **un travail d'harmonisation des indicateurs semble également nécessaire**.

Pour en savoir plus : [consulter l'étude complète sur le site de l'association Orée](#)

¹ Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

² Investissement Socialement Responsable

³ Organisation Internationale du Travail

Ce compte rendu a été rédigé par le Comité 21, il n'engage que lui.

Pour toute question, contacter Isabelle Boudard - boudard@comite21.org – 01 55 34 75 24

Conférence n°2 : les nouvelles tendances du reporting extra-financier, quelles sont les attentes des parties prenantes ?

Patrick Jolivet – Utopies

Utopies a conduit une étude prospective sur le reporting extra-financier en France pour la décennie à venir. Publiée en 2012, cette étude s'est appuyée sur la méthodologie suivante : interrogation de 28 experts (responsables du reporting en entreprises, analystes extra-financiers, représentants de la GRI, de l'IIRC, etc.), benchmarking de 56 entreprises (françaises, étrangères), analyse d'une vingtaine d'études sur le reporting, et des focus sur quatre pays émergents qui commencent à mettre en place du reporting intégré : Brésil, Inde, Chine, Afrique du sud. De l'étude, se dégagent trois macro-tendances et sept sous-tendances :



- **Première macro-tendance : le reporting intégré** : les enjeux de DD deviennent une partie qui est intégrée dans la stratégie de l'entreprise. Plusieurs éléments de contexte sont à noter :
 - **L'IIRC** (International Integrated Reporting Council) : il tente de définir un cadre international pour un reporting intégré. Actuellement, il est en phase de programme pilote (réunissant plus de 100 entreprises et 35 investisseurs) et prévoit la publication de lignes directrices sur le reporting intégré. [Voir l'interview dans la lettre Infos 21 du Comité 21](#)
 - **Le King's Code** (code de gouvernance de la bourse de Johannesburg) en Afrique du Sud qui stipule que les entreprises cotées du pays doivent publier des rapports intégrés.
 - **Le paragraphe 47 de la déclaration de Rio+20** : un groupe de quatre pays (France, Danemark, Brésil et Afrique du Sud) essaient de pousser les entreprises vers le reporting intégré.
 - **Le Projet de directive de l'UE** publié en avril 2013, sur le reporting extra-financier et la diversité au sein des organes de gouvernance des entreprises. Il insiste sur le reporting extra-financier concernant des sujets pertinents qui sont matériels pour les entreprises.

Un rapport intégré, selon Utopies, devrait être un rapport concis conformément à l'IIRC, qui aborde **cinq sujets-clefs** :

- ⇒ La **mission de l'entreprise**, son **modèle économique** (process opérationnel, répartition de la valeur économique) et la manière dont celui-ci est impacté par des **enjeux matériels**, à court, moyen et long termes.
- ⇒ Le **contexte opérationnel**, c'est-à-dire la gestion des risques (et des opportunités) liés au développement durable dans les pays d'implantation de l'entreprise.
- ⇒ La **stratégie et la gouvernance** : comment s'organise le sujet de la RSE en interne ? Quels objectifs RSE en lien avec les objectifs business ? Quels sont les incentives ?
- ⇒ La **performance**, c'est-à-dire la présentation des principaux KPIs (Key Performance Indicator) en les justifiant, en les contextualisant et en les comparant par rapport aux pairs etc.
- ⇒ L'**identification des externalités** et leur **valorisation économique**.

- **Deuxième macro-tendance : le reporting digital (ou reporting 360°)** : aujourd'hui, un seul document produit par une entreprise n'est plus suffisant pour toucher l'ensemble de ses parties prenantes. Ces dernières produisent elles-mêmes l'information (l'entreprise n'est plus la seule source d'information) et elles ont accès à de multiples sources d'informations sur l'entreprise. Le reporting digital doit être social, mobile et local c'est-à-dire contextualisé. Il existe des bonnes pratiques sur le rapport digital telles que :
 - a. **L'Open data** : c'est le cas du Métro de New York qui a ouvert ses données au public pour permettre la création d'applications consommateurs pour fluidifier les transports. Cet exemple a été suivi en France, avec *Moov In the city* à Paris, un concours de développement autour de la mobilité. Le Conseil Général de la Saône et Loire a également ouvert ses données au public de manière transparente même celles relatives à son budget.
 - b. Le **reporting contextualisé** : il renvoie à deux notions : **la représentation de l'entreprise dans son contexte**, c'est-à-dire que les enjeux sont contextualisés en fonction de l'activité de l'entreprise et de l'actualité (cas du groupe Total) et **le reporting local** par site d'implantation (cas de l'entreprise BP).
 - c. **La visualisation des données** : l'utilisateur choisit les données en open source et les formes de visualisation (graphique) qu'il souhaite (cas de l'entreprise Shell).

- **Troisième macro-tendance : l'émergence de nouveaux acteurs** notamment dans les collectivités. Cette partie n'a pas été développée.

Pour en savoir plus : [consulter l'étude dans son intégralité sur le site d'Utopies](#)
[lire la présentation power point de Patrick Jolivet](#)

Ce compte rendu a été rédigé par le Comité 21, il n'engage que lui.

Pour toute question, contacter Isabelle Boudard - boudard@comite21.org – 01 55 34 75 24

Ernst & Young a publié en juin dernier, une étude sur les pratiques sociales et sociétales des entreprises, posées par l'article 225 du Grenelle 2. La mise en application de cet article a permis de montrer que les entreprises françaises ont pu capitaliser sur les informations quantitatives des sujets sociaux et environnementaux dans leurs rapports DD. Toutefois, la thématique sociétale est nouvelle pour beaucoup d'entre elles. Dans le **reporting 1.0**, les enjeux pour les entreprises étaient d'identifier les bons sujets, les bons canaux de communication, de fiabiliser les processus de reporting, et d'organiser les moyens pour répondre aux différentes thématiques. Mais aujourd'hui, **on est passé de la logique du rapport à une logique de reporting** dans laquelle, l'entreprise rend compte de sa performance globale (économique, sociale, sociétale, environnementale). Les nouveaux enjeux deviennent l'identification des points sur lesquels la RSE peut contribuer à la création de valeur (éco-conception, optimisation des coûts etc.), l'identification de bons canaux de communication, et trouver des personnes compétentes pour montrer la transversalité de l'entreprise.



Le passage au **reporting 2.0** va conduire l'entreprise à rendre compte à la fois de sa performance globale et des impacts de ses activités sur ses parties prenantes directes. **L'entreprise est amenée à co-construire et co-innover avec ses parties prenantes des leviers de création de valeurs.** Les enjeux sociétaux sont diffus dans la chaîne de valeur de l'entreprise qui doit maîtriser toutes ses étapes. En caractérisant sa chaîne de valeur, l'entreprise parvient également à trouver des relais de croissance pour se développer et ainsi renforcer son modèle économique. Il faut donc que le rapport de demain soit co-construit avec les parties prenantes qui aident l'entreprise à rendre compte de façon claire, lisible et crédible de sa performance globale.

Pour en savoir plus : [consulter l'étude d'Ernst & Young](#)

Table Ronde 1 – la mise en œuvre du reporting intégré : l'expérience de Total

Sandra Dante et Bertrand Janus -Total

Total fait partie des rares entreprises françaises ayant testé la mise en œuvre du rapport intégré suite à l'initiative lancée par l'IIRC. Elle a été accompagnée en 2012 par le cabinet de conseil Utopies. Pour Total, le reporting intégré correspond à ce qui est défini dans les lignes directrices de l'IIRC et diffère en ce sens de ce qui a pu être réellement fait par l'entreprise. L'initiative de Total se veut modeste et ne prétend pas être un modèle de reporting intégré. Si les premiers retours de cette expérience sont positifs, Total regrette principalement que le rapport intégré soit orienté prioritairement vers la communauté financière. Pour elle, le rapport intégré devrait permettre de répondre aussi aux attentes des autres parties prenantes.



L'entreprise a par ailleurs, mené une étude de lectorat qui a réuni ses parties prenantes afin de recueillir leurs avis sur son nouveau rapport et ainsi identifier les points faibles et les points forts. **Elle n'a pas néanmoins obtenu un retour marquant de la part de ses investisseurs**, qui préfèrent discuter du reporting directement avec le Top management. L'entreprise a également décidé d'aller dans le sens de l'intégration entre business et CSR (corporate social responsibility).

En revanche, Total estime que les attentes de ses parties prenantes présentent un socle commun auquel elle essayera de répondre dans son prochain rapport de 2013. Dans ce rapport, seront présentés les grands enjeux de ses activités ainsi que les réponses apportées. Elle publiera également les performances sur ses indicateurs-clés ainsi que les plans d'actions mis en œuvre pour atteindre ou corriger ses objectifs en matière de CSR. Elle en profitera, en outre, pour se positionner sur des sujets qui ont fait l'objet de grandes controverses dans les médias en y apportant des réponses.

La réussite de l'exercice du reporting intégré chez Total passe par un travail de gouvernance et de mise en réseau des différents acteurs : faire travailler ensemble les équipes de type business et stratégie avec toutes les lignes de métiers qui couvrent les problématiques de la CSR. Pour chaque étape du projet, une gouvernance est mise en place pour être à l'interface de toutes les parties prenantes de l'entreprise (agences de notations extra-financières, ONGs, médias, relations fournisseurs etc.). Composé de tous les directeurs en charge d'une problématique de la CSR (environnement, sociétal, achats, éthique etc.), ce comité de pilotage global discute des sujets sur lesquels le groupe a été interpellé par ses parties prenantes. Il oriente également la vision de l'entreprise sur le reporting et valide la poursuite de la production du rapport CSR.



Actuellement, le comité de pilotage travaille sur la contextualisation des enjeux CSR et sur l'identification d'indicateurs de performance aussi bien au niveau des équipes Corporate que dans les branches d'activités. Les choix issus de ce processus seront ensuite validés par le comité exécutif de l'entreprise et serviront à la rédaction de la version finale du rapport. Ont été également mis en place, des comités de pilotage thématiques/opérationnels (sécurité, santé etc.) regroupant les directeurs concernés par le sujet traité. Le comité de pilotage communication regroupe, quant à lui, tous les acteurs en interne. Le reporting intégré nécessite l'implication de tous les acteurs et permettra à Total d'évoluer vers une gouvernance intégrée qui impliquera davantage des directeurs business dont les enjeux CSR sont très prégnants.

Pour en savoir plus : [consulter le rapport intégré 2012 de Total](#)

Table ronde 2 : exercice prospectif : et dans 20 ans...quel rapport de développement durable pour les acteurs du territoire ?

Yann Babut et Yves Despeyroux – Conseil Régional du Nord-Pas de Calais

La **Région Nord-Pas de Calais**, a connu, une restructuration importante de son économie il y a 40 ans mettant en exergue un développement non durable de son territoire. Cela a entraîné une prise de conscience des élus qui ont décidé de transformer les faiblesses du territoire en atouts en mettant en place des actions innovantes telles la création du Parc Naturel Régional et la mise en place d'assises sur l'emploi. L'ensemble de ses actions ponctuelles ont été transformées par la suite, en stratégie régionale cohérente vers le développement durable. Cette stratégie comporte quatre axes : conforter la « méthode » de développement durable ; intégrer le développement durable dans l'ensemble des politiques de l'Institution régionale, accompagner les démarches innovantes de développement durable, diffuser et viser l'appropriation du développement durable. De cette stratégie, de nombreux projets ont pu émerger tels que le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement, l'Agenda 21 régional(2004), les notations extra-financières et l'édition du premier rapport de développement durable collectant un ensemble d'actions répondant à l'Agenda 21.



Si la production du premier rapport a rencontré une opposition en interne (lourdeur), la deuxième édition a bénéficié de l'adhésion des différentes directions qui ont défini leurs propres indicateurs de suivi ainsi que des objectifs stratégiques et opérationnels. Depuis 2011, les rapports DD sont rattachés au Schéma Régional du Territoire qui donne des perspectives spatiales et temporelles (projection sur les 20 ans à venir). Aujourd'hui, les rapports DD sont devenus un outil d'accompagnement des politiques publiques et s'inscrivent dans une dynamique d'amélioration continue. Leur statut a également évolué : les deux derniers ont été votés contrairement aux précédents qui étaient présentés en séance plénière. Les rapports sont devenus également l'expression de la démarche Agenda 21 régional. Désormais, ces documents sont articulés au regard du cadre de référence national du développement durable et organisés en deux parties : « **la Région animatrice et incitatrice** » et « **la Région responsable** ».



En termes de perspectives, la Région souhaite conforter son système d'information pour le reporting de ses activités et ainsi favoriser le pilotage de ce système à partir de tableaux de bord sectoriels et transversaux. Elle souhaite également élaborer un rapport d'activités séparé du rapport de DD, et inscrire ses actions dans le cadre des stratégies de développement durable plus englobant comme un cadre européen. Elle estime par ailleurs que la conditionnalité des aides des collectivités aux principes du développement durable permettra d'alimenter la contribution des acteurs (entreprises, associations, etc.) dans l'élaboration des rapports de développement durable au niveau des territoires.

Pour en savoir plus : [lire la présentation de Yann Babut et Yves Despeyroux](#)

Antoine Charlot – Comité 21

Aujourd'hui, il existe un ensemble de politiques et plan d'actions sur le plan national et au niveau des territoires comme celui des **Pays de la Loire** : Agenda 21, Plans verts, Stratégies RSE, établissements scolaires écoresponsables... Pour autant, les enjeux environnementaux (gaz à effet de serre, biodiversité, désindustrialisation etc.), sociaux, sociétaux sont toujours prégnants. Afin de rendre ces initiatives, parfois éparses, plus cohérentes et fortes, la Région Pays de la Loire a senti la nécessité de produire, avec l'appui du Comité 21 Pays de la Loire, une stratégie régionale de développement durable intitulée « **Vers un contrat régional d'objectifs sur le développement durable** » pour l'ensemble des acteurs du territoire. Concrètement, il s'agit d'une feuille de route d'une durée de 5 ans, assortie de 4 à 5 objectifs partagés et chiffrés sur les enjeux territoriaux de développement durable. Ces objectifs seront déclinés dans les stratégies DD des différents acteurs (entreprises, collectivités, associations etc.). Dans cette approche, l'exercice de reporting est essentiel car il détermine les enjeux du territoire à prendre en charge collectivement et mesure la valeur ajoutée des stratégies mises en œuvre (RSE, Agenda 21...) à la fois pour l'organisme et pour le territoire dans son ensemble.



Mais cette démarche doit faire face à deux principaux défis: le premier, déjà relevé, a été de définir une prospective partagée à l'horizon 2020. De façon unanime, 12 défis sous forme de scénarios ont été fixés par les différentes parties prenantes (MEDEF, CCI etc..) et seront présentés le 08 novembre 2013 par le Conseil régional des Pays de la Loire. Le second défi est la définition même du contrat d'objectif proprement dit. Il consistera à définir des objectifs à atteindre sur les 5 ans à venir sur la base des scénarios identifiés.

Une fois, les objectifs signés par l'ensemble des réseaux/fédérations d'entreprises et de collectivités, ils seront déclinés dans les Agenda 21, les Plans verts, les stratégies RSE etc. L'idée est définir par la suite, un système d'évaluation commun pour mesurer la contribution des acteurs dans l'atteinte des objectifs fixés tout en permettant une visibilité de celle-ci via l'open data ou la data visio. La possibilité de publier un rapport DD chaque année serait également intéressante. Il faut, toutefois noter quelques difficultés : la création d'une culture commune de DD entre les acteurs et la gouvernance du projet qui reste à définir, avec la peur d'une récupération du projet à des fins politiques. Il serait également intéressant que le contrat soit animé, par exemple, par un réseau neutre comme le Comité 21. Par ailleurs, il a été créé un **référentiel partagé de la RSE**, présentant 15 indicateurs, afin d'aider les entreprises surtout les TPE/PME à intégrer le DD par rapport aux objectifs du contrat.

Pour en savoir plus : [consulter le référentiel régional partagé RSE](#)
[lire la présentation d'Antoine Charlot](#)

Patrick d'Humières – Institut RSE

Les témoignages des Pays de la Loire et du Nord-Pas de Calais sont un signe de maturité des démarches de développement durable. Ils montrent le passage des bonnes pratiques aux démarches stratégiques. Après une période [1990-2010] de gestation laborieuse de la RSE durant laquelle les rapports RSE, en marge de l'information obligatoire, étaient communicants et réactifs, avec les critiques qui en ont résulté, on est passé dans les années 2010 au **reporting**. Cela étant dû à la pression des investisseurs ISR affirmant la règle du « comply or explain », et la pression grandissante des enjeux du développement durable sur le business avec l'affirmation des référentiels internationaux (OCDE, ISO 26000 etc.). Cette méthode du reporting s'est imposée car les investisseurs se sont appropriés de la RSE. Elle a permis d'ouvrir l'âge du **reporting dit « extrafinancier »** dont les tendances de fonds à l'œuvre pourront être observées vers 2015-2020.



Aujourd'hui, les organisations doivent apporter des preuves sur ce qu'elles font. C'est tout le vrai sens du reporting qui pose néanmoins quelques problèmes : la fiabilité des données reste encore relative, la logique de catalogue des questionnaires et des normes persiste [l'esprit de l'article 225 veut que les entreprises renseignent les items pertinents pour elles], peu de vérifications par les auditeurs, etc. Certaines entreprises se perdent face à la complexité du processus du reporting et en oublie maintenant la finalité. Le reporting permet à une entreprise de montrer comment son modèle économique, dont elle doit rendre compte dans son rapport intégré, devient de plus en plus durable en tenant compte des enjeux de ses parties prenantes identifiées grâce à une analyse de matérialité. Cette dernière constitue un point de passage important car elle permet à l'entreprise de définir ce qui impacte ses coûts ainsi que les urgences de ses parties prenantes.

Dans le reporting extra-financier de deuxième génération, les différents acteurs (organisations, Etats, etc.) demandent dès aujourd'hui : **l'objectivité** (principe de la matérialité), la **pertinence** (principe du comply or chain), le **principe de la localisation** (site, pays/activité, groupe), le **principe de la comparabilité** (contextualisation), la **lisibilité** des données (concision), **l'accessibilité** à l'information (open data) et **l'intégration du financier à l'extra-financier**.

En termes de perspectives 2015-2020, le reporting, sujet devenu irréversible, va rejoindre le champ de l'information financière sans pour autant empêcher l'accès des données au public. Les référentiels du reporting continueront de converger et la GRI restera sa « grammaire » technique. Les acteurs de l'information tels que les médias, les sites militants vont comparer les organisations au-delà des agences de notations extra-financières. Enfin, le reporting deviendra l'outil de la négociation contractuelle publique/« local content ». La richesse du reporting réside dans le fait qu'il sert à poser des actes d'engagements collaboratifs et, ce dans tous les domaines, afin d'aider les organisations à progresser.

Pour en savoir plus : [lire la présentation de Patrick d'Humières](#)

Conclusion

Tristan Klein – Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

La mobilisation de la communauté des acteurs sur la RSE continue. La profondeur des réflexions menées au cours de la rencontre sont stimulantes pour le ministère du Développement Durable. Le gouvernement a mis en place une feuille de route à l'issue de la Conférence environnementale de 2013 incluant la plateforme RSE qui, loin de réduire les initiatives des acteurs en la matière, les centralisent. Il demeure la question de l'enjeu du reporting intégré et du débat sur le sujet, dans le contexte des politiques publiques et de la société d'aujourd'hui.



En termes de perspectives sur le rapport intégré, il faut inéluctablement une démarche de transversalité dans les problématiques de développement durable qui doivent être articulées entre elles. Toutefois, dans le même alignement que le rapport de BROVELLI-DRAGO-MOLINIE sur le renforcement de la RSE, on peut se demander si les attentes des acteurs (partenaires sociaux, entreprises, etc.), en matière de développement durable, sont convergentes.

Le rapport des territoires est une démarche importante qui doit être portée par les acteurs. Cette démarche permet à la communauté des acteurs de se construire et de se renforcer. Avec l'accroissement des inégalités sociales, **il est encore plus essentiel que les territoires se posent la question de ce qui fait sens pour elles, sur leurs intérêts et leurs perspectives**. Cependant, s'il est évident que les territoires doivent se saisir de leurs destins, on peut toujours se poser la question de la pertinence d'un rapport de territoire uniforme.

Pour en savoir plus : consulter le [rapport BROVELLI-DRAGO-MOLINIE](#)